

# CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2025

Le 7 février 2025, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 3 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Étaient présents :

BLANCO Jordan

DEFOND Marion

GOUTORBE TORRE Jeannine

CAZORLA Dominique

DEFOND Thérèse

MOREL Nathalie

CHABRIER Alexandre

FORET Clotilde

CHARBONNIER Jérôme

GIBERT Maryline

Était absent : PENT Damien

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jérôme

## Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2025
- Participation à la consultation « complémentaire santé » du Centre de Gestion
- Désaffectation d'un espace public, cité Tardy
- Équipement audio-visuel à la mairie et à la salle des fêtes
- Questions diverses

## Ordre du jour : Approbation du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2025

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

## Ordre du jour : Participation à la consultation « complémentaire santé » du Centre de Gestion

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1er janvier 2025 en matière de prévoyance, et du 1er janvier 2026 en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire (CDG42) a décidé de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « santé ».

A l'issue de cette procédure de consultation, la commune conserverait l'entière liberté d'adhérer ou non à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés.

L'adhésion à de tels contrats se ferait, au terme de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, par délibération et après signature d'une convention avec le CDG42.

Le montant de la participation que la commune versera aux agents sera précisé ultérieurement à la signature de la convention.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de mandater le CDG42 pour cette procédure de mise en concurrence et autoriser le maire à signer les documents en lien avec cette opération.

## Ordre du jour : Désaffectation d'un espace public, cité Tardy

L'espace considéré entre les parcelles BI 38, 35, 48, 49 de la cité Tardy, soit entre le n° 22 rue des Mineurs et le n° 4 impasse de Lodève, comportait à l'origine, un terrain de pétanque : il fait donc partie du domaine public de la commune.

Cet espace n'est plus utilisé depuis de nombreuses années et il est recouvert de terre enherbée. On peut donc constater l'absence d'usage et procéder à sa désaffectation. Ayant ouï cet exposé, le conseil municipal constate cette désaffectation.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la désaffectation de cette parcelle.

## Ordre du jour : Équipement audio-visuel à la mairie et à la salle des fêtes

Pour siéger dans de bonnes conditions, le conseil municipal utilise très souvent des supports visuels projetés. Il est donc nécessaire de s'équiper d'un moyen de projection fixe.

Après étude de devis, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de DARTY d'un montant de 376 € HT pour équiper la mairie d'un écran plasma.

Le conseil municipal valide également, après délibération et à l'unanimité, l'achat d'un écran fixe pour un montant de 240 € HT pour équiper la salle des fêtes.

## Ordre du jour : Questions diverses

- Remplacement de l'agent territorial spécialisé en école maternelle

Mme Nicole Prugnaud faisant valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année scolaire, il sera fait appel à candidature, dans les mois prochains, pour un poste d'agent spécialisé en école maternelle avec prise de fonction après le 15 août. La commission d'embauche sera formée des conseillères chargées des affaires scolaires.

- Informations sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal dans un contexte de baisse des effectifs

Le départ d'une douzaine d'élèves (entrée en 6<sup>e</sup> et déménagements) fait passer les effectifs globaux des deux classes aux alentours de 20 ! Nous avons contacté la mairie de la Tuilière pour une concertation au niveau des commissions d'élus chargés des affaires scolaires.

- Valorisation de l'espace de loisirs du stade

Les plantations d'arbres sont prévues dans la semaine du 10 au 14 mars. Une fête conviviale d'été, autour des activités sportives est prévue le dimanche 18 mai 2025.

- Bâtiments communaux : compte rendu de la commission

Réalisation de travaux concernant le WC place de l'école.

Réflexion pour l'installation d'une borne de recharge électrique.

Les travaux dans l'appartement du milieu au-dessus de l'école sont en cours.

- Lotissement

Booster la communication, en plus de ce qui a déjà été fait. Annonce actuellement sur le Bon coin. Article dans le journal.

- Commission communication

Préparation du Saint-Priest. *Info* n°15. Distribution prévue les 21, 22 et 23 février 2025.

- Compte rendu du Comité de pilotage de la concertation Orano – État / élus

Calendrier : prochaine CSS le 10 avril 2025 (présentation des grandes lignes du Dossier d'Autorisation d'exploiter à déposer fin juin 2025). Différentes phases préparatoires jusqu'en 2027. Prévision de 5 ans de travaux à partir de septembre 2027

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 7 mars 2025 à 20h00 à la mairie.

La séance est close à 23h00.

Le Président  


Le Secrétaire  


